Etats des lieux

Un agent municipal est à disposition pour les états des lieux d'entrée et de sortie les vendredis, samedis et lundis matin.
En cas d'empêchement, vous devez prévenir la Mairie le plus tôt possible.

▶L'état des lieux entrée est programmé (15 min avant les horaires réservés) le ☐☐ ☐☐ ☐☐☐☐ à ☐ 9h45 ☐ 17h45
Poubelles vides ☐ oui ☐ non

▶L'état des lieux sortie est programmé (15 min avant les horaires réservés) le ☐☐ ☐☐ ☐☐☐☐ à ☐ 9h30 ☐ 17h30
Poubelles vidées ☐ oui ☐ non

Par respect pour l'agent, il est impératif de respecter les horaires indiqués.

Locaux	**Bon état**		**Etat moyen**		**Mauvais état**		***Commentaires***
	Entrée	Sortie	Entrée	Sortie	Entrée	Sortie	
Murs							
Plafonds							
Sols							
Portes							
Fenêtres							
Electricité							
Extincteurs							
Déclencheurs *alarme incendie*							
Portes de secours							
Autres (Préciser)							

Hall	**Bon état**		**Etat moyen**		**Mauvais état**		***Commentaires***
	Entrée	Sortie	Entrée	Sortie	Entrée	Sortie	
Murs							
Plafonds							
Sols							
Fenêtres							
Mobilier *Bar - placard*							
Réfrigérateurs							
Extincteurs							
Déclencheurs *Alarme incendie*							
Portes de secours							
Autres (Préciser)							

Sanitaires	**Bon état**		**Etat moyen**		**Mauvais état**		***Commentaires***
	Entrée	Sortie	Entrée	Sortie	Entrée	Sortie	
Murs							
Plafonds							
Sols							
Lavabos							
Robinets							
WC							
Autres (Préciser)							

Equipements	**Nombre à l'entrée**	**Nombre à la sortie**	**Bon état**		**Etat moyen**		**Mauvais état**		***Commentaires***
			E	S	E	S	E	S	
Chaises									
Tables									
Autres (Préciser)									

▶Chèque de caution a encaisser ☐ oui ☐ non

A

Le ☐☐ ☐☐ ☐☐☐☐

	Signature de l'agent Nom - prénom	Signature du locataire Nom - prénom
Entrée		
Sortie		

Cadre réservé à la Mairie

Date de dépôt : ☐☐ ☐☐ ☐☐☐☐

LOCATION DE SALLES

Vos coordonnées

Nom

Adresse

Téléphone ☐☐ ☐☐ ☐☐ ☐☐ ☐☐

E-mail

COMMUNE DE MALVILLE

www.malville.fr

Fiche de renseignements

Salles

☐ Salle Athéna (150 personnes) ☐ Salle Municipale (80 personnes)

Période de réservation

Date de la location : le

Cochez le créneau horaire de réservation souhaité :

- ☐ 10 H - 17 H journée
- ☐ 18 H - 1 H soirée
- ☐ 10 H - 1 H journée + soirée
- ☐ 10 H - 15 H vin d'honneur

Tarifs

Délibération du Conseil Municipal du 10 décembre 2019

Prix de la location pour la salle Athéna :

- ► 10 H - 17 H : 172 €
- ► 18 H - 1 H : 172 €
- ► 10 H - 1 H : 291 €
- ► 10 H - 15 H : 95 €

Prix de la location pour la salle Municipale :

- ► 10 H - 17 H : 162 €
- ► 18 H - 1 H : 162 €
- ► 10 H - 1 H : 274 €
- ► 10 H - 15 H : 89 €

Caution

► Il vous est demandé de fournir une attestation d'assurance «risques locatifs» sans limitation de somme.
► Deux chèques de caution de 500 € et de 150 €, établis à l'ordre du Trésor Public, seront demandés à la réservation des salles et/ou du matériel. Ils devront être remis au moins 30 jours avant la date de la manifestation et seront restitués après vérification des locaux et/ou du matériel. Tout dégât occasionné lors de la manifestation dans les salles ou sur le matériel sera imputé au locataire conformément à l'état des lieux établi (perte de clé : 150 € / nettoyage des salles : 150 €) suite à la délibération du Conseil Municipal du 10/12/2019.

Cadre réservé

- ☐ Chèque de 500 € (détérioration) déposé le N°
- ☐ Chèque de 150 € (nettoyage) déposé le N°
- ☐ Attestation d'assurance transmise le
- ☐ Règlement versé le

Sécurité incendie

Le nombre de participants admis ne devra pas excéder la fréquentation prévue. L'utilisation des équipements oblige l'organisateur à désigner 1 personne au service de sécurité incendie dont la présence est indispensable le temps de la location.

NOM Prénom Tél

Ses missions : surveiller la(les) salle(s), assurer le libre accès aux issues de secours, appeler les secours, organiser des rondes pour prévenir et détecter les risques d'incendie, diriger les secours en attendant l'arrivée du SDIS.
Numéro de l'astreinte à contacter uniquement en cas d'urgence : 06 76 87 75 34

Renseignements

Faites-vous appel à un traiteur professionnel lors de cette manifestation ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, un coffret forrain-électrique vous sera mis à disposition.

Règlement

1. Pour toute location de soirée, le nettoyage est autorisé de 1h à 3h du matin. Après cet horaire, le système de fermeture électronique ne se verrouille plus, la salle restera alors sous votre entière responsabilité en cas d'intrusion.
2. La salle et les annexes doivent être balayées et serpillées.
3. L'affichage au mur est interdit.
4. Les poubelles doivent être déposées dans le conteneur.
5. Le matériel doit être rangé dans le local.
6. Ne rien jeter dans les WC ni dans la cour.
7. Vérifier que les lumières sont éteintes avant de quitter les lieux. NE PAS TOUCHER AU DISJONCTEUR GÉNÉRAL.
8. Il vous est rappelé qu'il est INTERDIT DE FUMER dans les salles municipales.
9. L'accès aux salles est INTERDIT AUX ANIMAUX.
10. Chaque signataire s'engage à garantir l'autre contre toute action ou réclamation qui pourrait être dirigée à son encontre par quelques personnes que ce soit, et renonce à tout recours contre l'autre partie, son personnel et son éventuel assureur, sauf en cas de malveillance manifeste.

Le Complexe doit obligatoirement être mis sous alarme si vous êtes le dernier à le quitter.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement et des consignes de sécurité dont j'accepte toutes les conditions.

(signature précédée de la mention «lu et approuvé»)

A

Le

Signature du locataire

A

Le

Signature de l'Adjoint

COMMUNE DE MALVILLE